

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 021-4432/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement pour la restauration de Terrains Incendiés en août 2017 sur les communes d'Aubagne et de Carnoux-en-Provence MET 18/8410/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements, qui traduisent les politiques publiques métropolitaines, peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation.

Le 19 août 2017, un incendie a dévasté le sud de la Commune d'Aubagne, touchant également la Commune de Carnoux-en-Provence. Près de 300 hectares ont été détruits. Les dégâts au niveau des espaces forestiers sont importants, détruisant des peuplements adultes de Pins d'Alep, des reboisements communaux et des zones de garrigues boisées.

Aujourd'hui, des travaux de Restauration de Terrains Incendiés sont nécessaires afin de :

- Mettre en sécurité ces zones,
- D'éviter une érosion trop importante des sols par les eaux de ruissellement,
- De faciliter la régénération naturelle du secteur incendié.

Les zones retenues pour réaliser cette opération, compte tenu des exigences du secteur et des contraintes techniques, représentent près de 50 hectares. Les travaux seront réalisés sur des parcelles communales (Aubagne-Carnoux-en-Provence) ainsi que sur des parcelles privées.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2018

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 97 020 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	40 %	38 808 €
Conseil Général des Bouches- du-Rhône	40 %	38 808 €
Métropole Aix-Marseille- Provence	20 %	19 403.90 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 Novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 Mars 2016 fixant les délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 031-3050/17/CM du 14/12/2017 portant approbation du Budget Principal 2018 de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération n° ENV 001-2808/17/CM portant sur la généralisation de l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- La délibération FAG 035-2693/17/CM du Conseil de la Métropole du 19/10/2018 créant l'Autorisation de Programme n° 2017404600 relative à l'opération Travaux Divers Forêts ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 15 octobre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2018

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Restauration de Terrains Incendiés en août 2017 sur les communes d'Aubagne et de Carnoux-en-Provence »,

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à - solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence Etat spécial CT4 - Opération : 2017404600 - Nature : 4581174046 - Fonction : 76 – Sous politique : G 810.

La recette correspondante est inscrite au Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1312 – Fonction 76 – Sous politique G810 – Code opération n° 2017404600.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages

Danièle GARCIA